

**1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)****Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Buchhändler/ Buchhändlerin**

(1) dans la langue d'origine

**2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)****Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Libraire  
(homme/femme)**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES**

- Utilisation de bibliographies et de systèmes de recherche spécialisés
- Exploitation des informations recueillies, dans le cadre du service à la clientèle
- Constitution et présentation d'une sélection en fonction du marché
- Conseil aux clients relativement à la littérature et aux ouvrages spécialisés
- Vente de livres, de magazines et d'autres médias, sous forme imprimée et numérique
- Mise en œuvre de la mission de politique culturelle
- Utilisation de systèmes de gestion des marchandises, et implémentation de concepts de la logistique de stockage
- Commande et achat en fonction d'aspects ayant trait à la gestion
- Exploitation de codes et de statistiques en vue du contrôle des résultats, et préparation des résultats
- Pilotage et contrôle de processus commerciaux de librairie
- Utilisation de différents circuits de distribution
- Observation du marché, développement et implémentation de concepts de marketing
- Mise en œuvre de mesures d'assurance qualité
- Utilisation de technologies de l'information et de la communication spécifiques à la branche, dans le cadre des processus commerciaux
- Travail en équipe, et en tenant compte des résultats et de la clientèle, et utilisation de compétences sociales et de communication
- Coopération avec des institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'avec des organismes de la branche
- Collaboration avec des auteurs, des éditeurs, des distributeurs et des libraires d', dans le cadre de la chaîne de création de valeur.

**4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)**

Les libraires travaillent dans des librairies, chez des éditeurs, dans des librairies d'occasion et chez des distributeurs, ainsi que dans le secteur de la vente à distance de livres et pour des boutiques en ligne.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**(\*) Explication**

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)  
© Communautés européennes 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au "Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie" - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <p>Gestionnaire spécialisé Librairie (h/f), Agent commercial (h/f) Achat et logistique, Gestion des stocks, Marketing ou Personnel, Assistant commercial certifié (h/f), Gestionnaire commercial certifié (h/f)</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p><b>Base légale du certificat</b></p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Librairie (homme/femme) en date du 15.03.2011 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 422) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 26.11.2010), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 90a du 16.06.2011)</p>	

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)</li> <li>2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé</li> <li>3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements</li> </ol>
<p><b>Informations supplémentaires</b></p> <p><b>Accès:</b> les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p><b>Durée de la formation :</b> 3 ans.</p> <p><b>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</b></p> <p>Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. <b>Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :</b> Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p><b>Vous trouverez de plus amples informations sous:</b></p> <p><a href="http://www.berufenet.arbeitsagentur.de">www.berufenet.arbeitsagentur.de</a></p> <p><b>Centres Nationaux Europass</b></p> <p><a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a></p>